



CH-3003 Bern, BVET, dha

Aux responsables des départements cantonaux
figurant sur la liste ci-jointe

Votre réf.:
Notre réf.: dha
Responsable du dossier: Daniela Hadorn
Berne-Liebefeld, le 30 août 2011

Ordonnance sur l'aide au Service sanitaire apicole (OSSA)

Audition

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État,

Nous vous soumettons ci-joint le projet d'une ordonnance sur l'aide au Service sanitaire apicole (OSSA).

En acceptant en 2007 la motion Gadiet (04.3733) du 16 décembre 2004 « Promouvoir l'apiculture en Suisse », les Chambres fédérales ont donné mandat à la Confédération de promouvoir l'apiculture en Suisse et de soutenir financièrement la création de structures apicoles modernes. Élaboré suite à la motion Gadiet, le concept de promotion de l'apiculture en Suisse du 19 juin 2008 propose de créer un Service sanitaire apicole (SSA) dans le but d'améliorer la santé des abeilles et de réduire à moyen terme les cas d'épizooties, notamment par une meilleure prévention des maladies et par une meilleure formation des apiculteurs. La présente ordonnance réglemente l'organisation, les tâches et le financement du SSA.

Le présent concept du SSA a été élaboré en notre étroite collaboration avec les vétérinaires cantonaux qui sont clairement favorables à ce projet.

Des aides financières en faveur de services sanitaires pour animaux existent déjà pour d'autres espèces animales. Le présent projet s'inspire dans sa forme de l'ordonnance sur l'aide au Service consultatif et sanitaire en matière d'élevage de petits ruminants (OSSPR ; RS 916.405.4) et de l'ordonnance sur l'aide au Service consultatif et sanitaire en matière d'élevage porcin (OSSP ; RS 916.314.1). Le soutien financier de la Confédération au SSA – tout comme celui qu'elle apporte au SSPR et au SSP – sera égal à la contribution de l'ensemble des cantons. La participation cantonale est donc capitale pour la réussite du projet, raison pour laquelle nous vous prions de vous prononcer sur la disponibilité de votre canton à contribuer au financement du SSA.

Nous vous prions de nous communiquer vos remarques sur ce projet et de nous remettre le questionnaire dûment rempli d'ici au

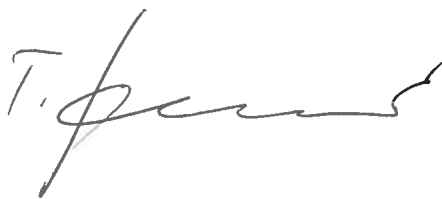
23 novembre 2011

en les adressant, par courrier ou par courriel, à l'Office vétérinaire fédéral, Schwarzenburgstrasse 155, 3003 Berne (margot.berchtold@bvet.admin.ch).

Vous pourrez vous procurer d'autres exemplaires de ces documents en les téléchargeant sous:

<http://www.bvet.admin.ch/aktuell/01012/index.html?lang=fr>

En vous remerciant d'ores et déjà vivement de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État, l'assurance de notre haute considération.

e.r. 
Hans Wyss
Directeur

Annexes:

- Projet d'ordonnance et rapport explicatif
- Questionnaire
- Liste des destinataires

Pour information:

Vétérinaires cantonaux